



Dispositif pour le traitement électro-vibratoire de l'eau et de différents corps ou liquides.

M. MARCEL VIOLET résidant en France (Seine).

Demandé le 17 février 1956, à 9^h 5^m, à Paris.

Délivré le 1^{er} avril 1957. — Publié le 20 septembre 1957.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'eau soumise à l'action de sources oscillantes d'énergie ultrasoniques, électriques, électro-magnétiques, artificielles ou naturelles (tellurique, cosmique ou autres) acquiert des propriétés particulières pouvant être utilisées dans différents domaines.

La présente invention concerne un dispositif permettant de soumettre soit l'eau ordinaire ou minérale, soit différents corps ou liquides, à l'action combinée de vibrations artificielles et de vibrations naturelles recueillies soit sur une antenne, soit sur le secteur électrique fonctionnant comme telle, filtrées et amplifiées par les éléments du dispositif.

A cet effet, la matière à traiter est soumise successivement à l'action de champs magnétiques oscillants et d'un condensateur filtre à diélectrique composé principalement de cire d'abeilles branché sur une antenne et excité par un condensateur tournant ou tout autre dispositif générateur de fréquences; les ondes vibratoires recueillies étant transmises à la matière traitée par l'intermédiaire d'une électrode métallique ou d'une électrode comportant un métalloïde, soit encore d'un corps naturel ou biochimique enrobant une électrode métallique.

La figure annexée donne schématiquement un mode de réalisation d'un appareil selon l'invention.

L'eau, par exemple, à traiter arrive par un tube 1 dans une capacité 2 dont la partie centrale 3 est aplatie et passe entre les pôles 4 et 5 d'un électroaimant 6 alimenté en courant alternatif. Elle est soumise, en veine mince, à l'action d'un champ magnétique oscillant à la fréquence du courant d'alimentation. A la sortie de la capacité 2, la matière est ensuite dirigée par un tube 7, soit dans un récipient 10 contenant une électrode métallique 11 reliée à la seconde partie du dispositif, soit dans un tube 8 contenant en son centre une électrode 9 identique. La matière traverse le tube de bout en bout avant de s'accumuler dans un récipient de stockage. La ou les électrodes sont reliées à une autre partie du dispositif composée essentiellement

d'un condensateur filtre 12 comportant deux séries de lames métalliques laissant entre les plaques de la première série et celles de la deuxième un espace de deux à trois millimètres, rempli d'un diélectrique naturel à base de cire d'abeilles, mais pouvant contenir d'autres éléments variables selon le but recherché et d'un second condensateur mobile actionné par un moteur 15; ledit condensateur étant composé de deux séries de lames, l'une fixe 14, l'autre mobile 13 entraînée par ledit moteur; ce second condensateur tournant peut être branché en parallèle ou en série avec le condensateur fixe 12. Dans certains cas, le condensateur tournant peut être remplacé par un dispositif producteur de hautes fréquences à lampes, cristal de quartz ou autre.

Le branchement de l'installation est le suivant :

Le dispositif fonctionnant sur le courant alternatif, on recherche sur la prise de courant 18 la borne permettant d'allumer une lampe lorsque l'autre fil de ladite lampe est mis à une terre franche : tuyauterie d'eau, de gaz ou autre. Ladite borne repérée est reliée, pour le montage en parallèle, à l'une des bornes du condensateur filtre 12 et à l'une des bornes du condensateur tournant 13-14. Un fil à fort isolement 16 relie l'autre borne du condensateur filtre à la seconde borne du condensateur tournant et par un fil 17 relie l'ensemble des deux condensateurs aux électrodes 9 ou 11.

La matière traitée ne doit, à aucun moment, être mise en contact avec des éléments métalliques autres que l'électrode. Celle-ci peut être constituée d'un seul métal, ou de plusieurs métaux. Elle abandonne dans la matière traitée des particules sous forme non définie : colloïdale, moléculaire, ionique ou autre, dont la présence peut orienter plus spécialement l'action de la matière traitée. L'électrode peut aussi être composée d'un métalloïde, ou d'un métal enrobé d'un corps naturel ou biochimique.

Il est bien évident que la description et la repré-

sensation faite du dispositif n'ont été données qu'à titre indicatif et que tout moyen producteur de vibrations de fréquences élevées peut être utilisé sans sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

L'invention concerne un dispositif destiné à soumettre l'eau ou d'autres corps ou liquides à l'action de sources d'énergie oscillantes, artificielles ou naturelles; à cet effet le produit traité est soumis successivement à l'action de champs magnétiques oscillants et d'un condensateur filtre à diélectrique composé principalement de cire d'abeilles, branché

sur une antenne et excité par un condensateur tournant ou tout autre dispositif générateur de fréquences; les ondes vibratoires recueillies étant transmises à la matière à traiter par l'intermédiaire d'une électrode métallique simple ou composite ou d'un métalloïde ou d'une électrode métallique enrobée d'un corps naturel ou biochimique, choisis en fonction du résultat à obtenir.

MARCEL VIOLET.

Par procuration :

Paul LEFÈVRE.

Fig. 1

